Décharge 2016: entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion - entreprise commune «Fusion for Energy» (F4E)

2017/2180(DEC) - 26/03/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Brian HAYES (PPE, IE) concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'ITER et le développement de l'énergie de fusion pour l'exercice 2016.

La commission a appelé le Parlement européen à **donner décharge** au directeur de l'entreprise commune européenne pour ITER et le développement de l'énergie de fusion sur l'exécution du budget de l' entreprise commune pour l'exercice 2016.

Notant que la Cour des comptes a publié une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes et la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes pour l'exercice 2016, les députés ont invité le Parlement à approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Ils ont toutefois formulé un certain nombre de recommandations qui doivent être prises en compte lors de la décharge. Ils peuvent être résumés comme suit:

Généralités: les députés ont noté qu'en novembre 2016, le Conseil de l'organisation ITER (le «Conseil ITER») a approuvé une **nouvelle base de référence** du projet ITER pour la portée, le calendrier et les coûts du projet. En outre, le calendrier global des opérations «Premier Plasma» et «Derterium-Tritium» a été approuvé. À la suite de l'approbation de la nouvelle base de référence du projet ITER, l'entreprise commune a fixé le **nouveau calendrier** et recalculé les coûts correspondants à l'achèvement de sa contribution à la phase de construction du projet ITER.

Les députés se sont dits préoccupés par le fait que la date d'achèvement prévue pour l'ensemble de la phase de construction est actuellement prévue avec **un retard d'environ 15 ans** par rapport au scénario de référence initial. Le nouveau calendrier approuvé par le Conseil ITER a défini une approche en quatre étapes, fixant à **décembre 2025** la date limite pour l'achèvement de la première étape stratégique de la phase de construction du projet (la réalisation du «premier plasma») et à **décembre 2035** l'achèvement de la phase de construction.

Les députés ont pris note du rapport de la Cour selon lequel les résultats présentés au conseil d'administration de l'entreprise commune en décembre 2016 indiquaient un besoin de **financement supplémentaire** attendu de 5,4 milliards d'euros pour la phase de construction après 2020, ce qui représente une augmentation de 82%. % par rapport au budget approuvé de 6,6 milliards d'euros. Le financement supplémentaire nécessaire à l'achèvement du projet ITER implique donc de **futurs engagements dans le cadre financier pluriannuel**.

Le rapport souligne que, le 29 mars 2017, le Royaume-Uni a notifié au Conseil européen sa décision de se retirer de l'UE et d'Euratom. Un accord fixant les modalités de son retrait est en cours de négociation. Cependant, le Royaume-Uni a exprimé son intérêt à participer davantage aux activités de l'UE dans le domaine de l'énergie de fusion.

Gestion financière et budgétaire: le budget final disponible pour 2016 comprenait des crédits d'engagement de 488.000.000 EUR et des crédits de paiement de 724.510.000 EUR. Les taux d'utilisation des crédits d'engagement et de paiement ont été respectivement de 99,8% et 98%. La mise en œuvre intégrale du budget 2016 a fait en sorte que **le niveau des crédits annulés est très faible pour 2016**. Sur les 488.000.000 EUR disponibles pour les crédits d'engagement, près de 100% ont été utilisés sous la forme d'engagements individuels directs.

Autres observations: le rapport contient également une série d'observations sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, la sélection et le recrutement de personnel, les mesures de contrôle interne, les achats opérationnels et les subventions.

Les points suivants sont soulignés:

- le conseil d'administration a adopté une stratégie antifraude et un plan d'action correspondant, dont la plupart des actions ont été mises en œuvre en 2016;
- 40 procédures de passation de marchés opérationnels ont été lancées et 52 contrats de passation de marchés ont été signés;
- il existe une préoccupation concernant l'augmentation inquiétante du délai de passation des marchés pour les montants au-dessus comme au-dessous du seuil du million d'euros.